



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de la commune se réunira le :

Vendredi 04 mai 2018
à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

PV du conseil municipal du 29/03/2018 soumis à l'approbation.

Délibérations :

- 1) Acquisition des parcelles B 1612 et B 174
- 2) Acquisition de la parcelle B 212
- 3) Attribution des subventions aux associations année 2018 et d'une subvention exceptionnelle
- 4) Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité
- 5) Création d'emplois non permanents (contractuels) pour accroissement temporaire d'activité
- 6) Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 7) Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles de centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne
- 8) Renouvellement de la Convention relative à la mise à disposition d'un abri-voyageurs (RD934) entre la commune et le Département
- 9) Convention d'implantation d'armoires et/ou de shelters PM 811A – 812A – 812B pour la fibre optique
- 10) Autorisation de signature d'un avenant à la convention initiale de télétransmission ACTES pour tous les actes de commande publique
- 11) Renouvellement de la convention du Groupe SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) « Fourrière animale »
- 12) Désignation des représentants à la CAO ad'hoc pour le groupement de commandes Restauration collective – Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant
- 13) Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montry
- 14) Retrait de la Communauté de Communes du Pays Créçois

Fait à Montry, le 25/04/2018
Le Maire,

Françoise SCHMIT